



Association Contre-Attack Défense des Droits Humains

Ardillières, le 14 Février 2022

Haute Autorité de Santé
5, avenue du Stade de France
93218 St Denis La Plaine cedex

Objet : Compréhension des autorisations accordées
Réf : «Vaccins» anti Covid-19

Monsieur le Directeur Général,

Association de défense des droits citoyens et humains, nous venons vers vous, sollicités par plusieurs adhérents et leurs familles à fins de réponse(s) quant à l'objet du présent courrier.

En effet, nul n'est censé ignorer cette période très particulière que nous venons de traverser qui amène nombre d'entre nous à se poser quelques questions légitimes au regard de ce qu'on connaît de la crise et plus particulièrement du sujet « vaccin » covid 19. Egalement sur ce dernier point, la justification des décisions prises et autorisations accordées au regard des notices desdits fabricants et présentement celle de BioNTech-Pfizer (principal fournisseur du sérum), actualisée au 6 octobre 2021 pour le Covid-19 mRNA Vaccine BNT162b2.

A cet égard ces mêmes personnes nous ont donc mandatée pour vous poser une question simple, impliquant effectivement logiquement réponse(s) de votre part.

La question des demandeurs :

- Au regard de la connaissance générale acquise des vaccins ainsi que les restrictions indiquées dans la notice Pfizer dont extrait ci-joint concernant, la non-recommandation aux personnes immuno-déficientes ou atteintes de maladies auto-immunes, des vaccins en général, mais de ce « vaccin » anti-covid en particulier, pouvez-vous expliquer quelles sont par conséquent les bases ou études scientifiques fiables qui vous ont permis d'autoriser pour ces populations la mise sur le marché de ces médicaments appelés « vaccins » sachant que leur composition exacte reste un « secret de fabrication » et qu'elle est donc, de fait, inconnue ?

Les demandeurs précisent qu'il s'agit de la notice à jour que vous possédez sans aucun doute, comme eux, comme nous...

Partageant les questionnements de ces très nombreux citoyens, nous les assistons dans cette démarche de compréhension des autorisations relatives et vous remercions de porter toute votre attention à cette requête.

Dans l'attente de votre (vos) réponse(s), nous vous prions de croire Monsieur le Directeur Général en l'expression de nos dévoués et respectueux sentiments.

Pour l'association

La Présidente
Nora Ouazani-Renout

Le Secrétaire Général
Laurent Boursier